

13 Janvier 1778
Lettre de Mr
Bouret
Subdélégué
à M. de
Groullogne

Route de Mantes à houdan et à Dreux par
Dammartin. Traversée pour passage par le
Pont Bas cheval par plusieurs
Vous me demandez Monsieur de vous Marquer la réponse
de M. L'intendant sur le placet des habitants des paroisses
de flacourt, Savriennes, Monchauvet, Lognes, Meauville,
Brevat, et Dammartin ou il y a tous les jeudis un gros
marché de toutes sortes de grains contenant que l'arche
du Pont Bas cheval étant presque rompue les empêchent
de voiturier par charroy leurs grains à Mantes ce qui
interrompt totalement leur Commerce par l'arivière de Seine
avec les Villes de Paris, Rouen, et autres, au lieu que faute
du rétablissement de l'arche de ce pont ils sont obligés de
voiturier par charroy leurs grains à houdan, distance de
Paris de quatorze, ou quinze lieues ou on ne peut arriver que
par terre ils ajoutent qu'anciennement le chemin de Mante
à houdan, et jusqu'à Dreux étoit par ce pont, et qu'il est
de leur connoissance qu'il y a quarante ans que les troupes
alloient en droiture de Mante à Dreux ce qui épargnoit
au Roy une Couchee des troupes à houdan en sorte qu'elles
font cette route depuis ce tems en deux jours.

M. L'intendant m'a répondu verbalement plusieurs fois
que sachant que l'arche du pont Bas cheval étant depuis
50. ans sur l'état des ponts et chaussées et a été faite aux
dépens du Roy il ne lui convenoit pas de s'en mêler
d'autant que les secours que Sa Majesté lui donne pour
la réparation des chemins de traverses de son Intendance n'étoient
pas à beaucoup près suffisants pour entreprendre de faire
réparer cet arche de pont, et en faire une autre, et une petite
chaussée, à Monchauvet, ou autre endroit suivant qu'il seroit
estimé le plus convenable.

J'ay eu beau lui représenter que le chemin dont ces paroisses
demandoient le rétablissement étoit solide et presque fait,
qu'il ne s'agissoit que de l'élargir qu'il n'y auroit au plus que
cinq lieues de Mante, à houdan comme par la Route de

fatiguée depuis vint ans le long de la Vallée qui coûtera
de grosses sommes à réparer, qui ne sera jamais bon, et
solide parce qu'il y tombe souvent six grandes ravines
qui y descendent avec rapidité de montagnes très voisines
qui emportent en trois heures dans le tems qu'on s'y attend
le moins, maisons, bastimens, meubles, et bestiaux, et
dégadent entièrement plusieurs parties de ce chemin comme
cela est arrivé il y a dix huit mois à joindre que le terrain
vers le village de Richebourg est si gras et si glissieux que
les charrettes ne s'en peuvent tirer même en plein été
au lieu que celui demandé par ces paroisses ne causera pas
de si grosses dépenses et ne sera nullement sujet à tous ces
inconveniens sera très utile au Commerce des bleds venant
de la Beauce en droiture à la rivière de Seine parce qu'on
se propose de brancher de ce chemin à un autre déjà fait
qui conduit à Dreux dont il n'y aura que sept lieues
à Nantes ce qui épargnera au Roy le séjour des troupes
pendant une nuit et sera d'une grande utilité pour le
transport des grains de la Beauce à la rivière de Seine et par
elle ou il sera jugé nécessaire pour le bien du Commerce.

Lareplique de M. L'intendant a esté que toutes ces raisons
pouvoient estre bonnes bien fondées et exiger l'exécution
de la demande mais qu'il ne luy estoit pas possible d'y
avoir égard vu son peu de fond pour satisfaire aux
Entreprises commencées qu'il falloit que les habitants de ces
paroisses, présentassent leur Memoires à M. de Cotte et
tacher d'obtenir de luy qu'il donnast des ordres pour faire
réparer le pont barcheval et faire une arche de pont de
Monchauvet ou bien ailleurs avec une Chaussée s'il est jugé
nécessaire qu'à lors il fera tout ce qui dépendra de luy pour
contribuer au avantage du public.

C'est avoué Monsieur qui aimez le bien public et protégez

de tout votre pouvoir toutes ces paroisses, & solliciter
ce Magistrat et de luy remontrer que le principal objet
du ministère étant d'approvisionner Paris, les Villes de la
demeure des Roys, surtout par le secours des rivières
que le chemin demandé a bien des Utilitez à cet égard
puis qu'à prendre du milieu de la beauce il n'y auroit pas
quinze lieues à la rivière de Seine qu'on y pourroit
transporter par charoy les bois de la forêt de Dreux, et
autre qu'en retour les charrettes, pourroient y reporter toutes
sortes de salines, les huilles, le sucre, et autres provisions
venans de roüen qu'on est obligé de porter actuellement
au pécq et de la par charoy en prenant un grand circuit pour
arriver à orléans, et dans la beauce qu'il seroit utile à la
ferme Générale qui est obligé de fournir la grenier à sel
de Dreux qui est considérable de se servir de charrettes qui
sont deux jours en chemin au lieu qu'elles n'en seroient
qu'un, que cette dépence qui ne coûtera au plus que vingt
à vingt quatre mil livres parce que chaque particulier se
prétera volontier à y travailler vu la commodité et le bien
qui luy en pourra revenir, n'est pas un objet en comparaison
de l'avantage qu'elle procurera à tous égards.

Ces raisons Monsieur jointes à celles que votre connoissance
sur le local, et votre expérience en toutes choses vous suggèreront
pouront engager ce magistrat à donner ses ordres pour faire
examiner la possibilité et l'utilité du chemin demandé visiter
les chemins déjà faits les mesurer tant depuis Mantz jusqu'à
hondan que celui qu'on pourroit brancher jusqu'à Dreux
et faire le devis des dépenses qui pourroient regarder des ponts
et chaussées.

Vous devez estre persuadé depuis longtems Monsieur de
l'entier attachement avec lequel j'ay l'honneur d'estre
Vostre très humble et très obeissant serviteur. Drouart

amante Ce

Subdélégué

15 Jan 1778